



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés d'enseignement

Service producteur : ministère de l'Éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), en collaboration avec la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

Opportunité : avis favorable émis le 26 mai 2010 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label du 8 juin 2010 (formation Entreprises)

Les trois projets d'enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés d'enseignement, à savoir *l'enquête sur les effectifs d'élèves du second degré* (y compris les élèves des établissements publics de Wallis et Futuna), *l'enquête sur les effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles* et *l'enquête sur les effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs*, répondent à une demande générale de statistiques sur l'ensemble du système éducatif (y compris les formations post-baccalauréat) en vue d'alimenter le débat sur l'école et d'éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des questions du cabinet des ministres et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux, de calculer des indicateurs LOLF...

Les trois enquêtes annuelles constituent le complément indispensable au système SCOLARITE (système d'information sur la scolarité des élèves dans les établissements publics et privés du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale) pour disposer de statistiques exhaustives sur l'ensemble du système éducatif (dont les formations post-baccalauréat : sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui remontent par le même système que les formations secondaires). Elles ont pour objectif général de fournir des statistiques sur les formations dispensées dans l'ensemble des établissements français du second degré et permettent de compléter le champ des enquêtes sur l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs) et de retracer les parcours des étudiants grâce à l'identifiant national élève (INE). Les questionnaires portent sur les établissements, les formations, et les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves.

Le champ porte sur l'ensemble des établissements du second degré de France métropolitaine, des Dom ou des Com sous tutelle de l'Éducation nationale ou sous tutelle des ministères autres que celui de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche qui ne sont pas intégrés dans le système SCOLARITE. Seuls les élèves sous statut scolaire sont pris en compte.

La collecte est assurée par les établissements soit par saisie directe du questionnaire sur un site Internet sécurisé géré par la DEPP, soit par retour du questionnaire papier (pour un nombre restreint d'établissements) aux services académiques. La date précise d'observation des effectifs est fixée chaque année mi-septembre et la collecte s'effectue en octobre sauf en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna où elle a lieu en mars. La préparation et la réponse nécessitent en moyenne une journée pour synthétiser l'information mais cette durée varie selon la taille et la nature de l'établissement.

Les trois enquêtes sont exhaustives et s'appuient sur la Base centrale des établissements. Ainsi, il est interrogé environ 530 établissements privés pour les élèves du second degré, 19 établissements pour les élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles et 410 établissements pour les élèves des sections de techniciens supérieurs.

Des groupes de travail ont été constitués pour préparer l'évolution des enquêtes vers une extraction des systèmes de gestion de la scolarité (SCOLARITE). Ces groupes comprennent des représentants des chefs d'établissements, des représentants des services statistiques et informatiques des académies et de l'administration centrale du ministère.

Les statistiques issues des enquêtes et des remontées individuelles sont disponibles par établissement dans les supports du ministère de l'Éducation nationale sous forme papier et sur le site Internet (collections *Notes d'information* et *Tableaux statistiques*, publications annuelles « *Repères et références statistiques (RERS)* », « *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche* »). Elles sont également intégrées dans la « *Base centrale de pilotage (BCP)* » de l'Infocentre du ministère. Les établissements peuvent toutefois s'opposer à la diffusion de leurs données qui, dans ce cas, sont diffusées agrégées à plusieurs autres établissements. Le retour d'information est accessible sur le site Internet où les établissements répondent.

~~~

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique aux trois enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés d'enseignement et propose de leur conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2010 à 2014</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label

**signé**

Michel Euriat